



Paris le 11 décembre 2025

Monsieur le Président

Les représentants de Solidaires Finances ne peuvent pas débuter cette instance sans évoquer l'actualité. A l'international, les tensions géopolitiques, les politiques économiques imprévisibles et le climat d'instabilité généralisée affectent lourdement l'économie mondiale. Sur le plan national, les choix politiques en matière de recettes et de dépenses publiques aggravent encore plus la situation.

Les débats parlementaires actuels concentrent des inquiétudes majeures au sujet des arbitrages austéritaires sur la protection sociale, les services publics, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et les moyens des administrations et collectivités.

Concernant notre ministère, la morosité ambiante est alimentée également par le choix du pire, par notre ministre, concernant la protection complémentaire de santé. Les attentes et nombreuses interrogations des agents, qui sont plus que légitimes et source de stress, concernent les modalités du passage à ALAN et à la GMF, le choix des options, la problématique de la dépendance, les cautions en cours sur des prêts immobiliers, le positionnement des retraités... et la liste est loin d'être exhaustive. Solidaires Finances rappelle que les représentants du personnel ne sont pas des conseillers mutualistes et que les informations doivent être fournies par l'État employeur. Solidaires Finances restera vigilant au respect de cet accord

Dans ce contexte, notre action sociale ministérielle voit son budget se restreindre alors que de nombreux collègues assistent impuissants à la réduction de leur pouvoir d'achat.

L'action sociale ministérielle est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels des ministères économiques et financiers.

Sa place et son rôle résultent d'une construction historique ancienne, que ce soit au sortir de la Seconde Guerre mondiale ou suite au conflit de 1989.

Rappelons, ici, que l'abondement massif du budget de l'action sociale, à cette époque, relevait d'une réelle vision redistributive.

En effet, conserver, pour notre action sociale ministérielle, une partie de l'enveloppe générale acquise, relevait d'un choix mûrement réfléchi, alors que d'autres administrations optaient uniquement pour des avantages individuels (rémunération ou parcours de carrière par exemple).

Ses prestations ne relèvent pas du superflu, mais elles répondent à une véritable nécessité. Aller vers une restriction de celles-ci, c'est aller à rebours de la réalité des besoins sociaux.

En effet, elle touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels qu'ils soient actifs ou pensionné·es, qu'ils soient fonctionnaires, contractuel·les ou apprenti·es, ainsi que leurs ayants-droits. Elle est une solution aux difficultés de toutes celles et ceux confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agentes et des agents. Nous rappelons que l'action sociale est un élément essentiel à conserver, à défendre, à améliorer, et doit poursuivre deux objectifs : satisfaire les besoins sociaux et contribuer à l'épanouissement de l'individu. Il ne doit en aucun cas avoir une visée mercantile.

De plus, l'Action sociale pourrait être un levier de l'attractivité de notre Ministère, qui n'en a plus tant que ça.

Solidaires Finances dénonce des coupes aveugles, déconnectées des réalités économiques, sociales et démocratiques. Ce n'est pas aux agentes et aux agents des finances de payer les errements des politiques publiques.

Solidaires Finances n'accepte et n'acceptera aucune régression dans ce domaine, d'autant que le PLF prévoit le maintien du budget nominal.

Le GT CNAS du 20 novembre dernier réunissait l'ensemble des Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, l'union CFDT/CFTC et l'union Unsa-CFE-CGC, en responsabilité. Les fédérations des finances Solidaires, CGT, FO et l'union Unsa-CFE-CGC, ont quitté la table du groupe de travail dédié à la revue des prestations de l'action sociale. En effet, ladite revue consistait uniquement à la suppression et la limitation, drastique, de prestations avec pour seul objectif le début du démantèlement de notre action sociale. Rappelons qu'elle appartient à tous les agentes et agents du ministère, actifs, retraités et ayants droit, dans le domaine de la restauration, du logement, des vacances, des loisirs, de l'aide à la parentalité, des secours, etc. Les représentants des personnels ne sont pas des liquidateurs, ne sauraient cautionner cette régression sans précédent.

Concernant ce CDAS, à défaut de budget clair et définitif, un comparatif des actions au niveau régional nous est présenté.

Solidaires n'acceptera jamais la régionalisation des actions, chaque département étant bien spécifique et devant rester maître de son budget et de ses choix au plus près des besoins des agents.

Concernant le rapport d'activité 2024 :

Le départ de deux assistantes a engendré une réorganisation, une flexibilité et une surcharge de travail. Nous serons vigilants quant au nombre de personnels dédiés à l'action sociale afin qu'il reste à la hauteur des besoins accrus des agents du ministère.

Par ailleurs les documents démontrent bien ce que l'on a énoncé plus haut : une nécessité croissante des besoins en action sociale (aides pécuniaires en hausse, problèmes de logements et de santé etc).

Nous notons que l'attention particulière accordée aux personnels ayant une absence prolongée pour raisons de santé et aux personnels en situation de handicap (note d'orientation 2023) est une avancée mais cela ne doit pas rester que des mots et nécessite un dispositif dédié et nous serons attentifs à sa mise en œuvre.

Point Restauration :

Notre Dame des Victoires : suite à nos diverses interventions (CNAS, CDAS, DRFIP et AGRAF, devenue ASFR) et n'ayant pas eu de réponse, nous réitérons notre demande.

* Qu'en est-il de la prise en charge du surcoût de 0,80 par plateau livré sur le site ?

* Lors du CDAS du mois d'avril un vœu avait été émis par Solidaires concernant l'impossibilité pour les retraités parisiens ainsi que pour les agents nomades d'accéder aux différents sites de restauration gérés par AGRAF , ce vœu est-il remonté au CNAS ?

Nous reviendrons sur les différents points tout au long des débats.